

## CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE DE L'OFFRE VODAFIBRE

Les prix mentionnés aux présentes conditions particulières sont exprimés TTC.

Cette offre consiste en l'achat d'un routeur fibre vendu par Vodafone, et d'un abonnement à un service internet fixe. Elle ne s'adresse qu'aux particuliers et ne peut être souscrite que par une personne physique majeure.

Cette offre n'est opérationnelle que sur Tahiti, en fonction de l'éligibilité du client. Cette éligibilité est vérifiable sur le site [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf) sur la page Vodafone.

Nom de l'offre	Vodafone
Volume	Illimité
Débit Descendant / Montant	100 / 50 Mbps
Prix mensuel du forfait	9 900 F

Pour bénéficier de l'offre Vodafone, la souscription à un abonnement de téléphonie fixe OPT/Onati est obligatoire. Au 22 juin 2022, le montant de cette souscription est de 3 565 F par mois à payer directement à Onati (et facturé mensuellement par Onati).

Vodafone n'assure le fonctionnement de cette offre Vodafone qu'avec un routeur fixe vendu par Vodafone. Néanmoins si le client insiste à utiliser un autre routeur que celui vendu par Vodafone, il est seul responsable du bon fonctionnement, et en cas de mauvais fonctionnement Vodafone dégage toute responsabilité.

La période initiale d'engagement et d'abonnement est de 12 mois, avec ou sans l'achat d'un routeur.

Le prix du routeur fibre est de 15 900 F quand il est vendu seul (cas où le client désire remplacer le routeur qu'il a précédemment acquis). Mais, à l'abonnement à l'offre Vodafone, il y a une réduction automatique de 8 940 F sur le prix du routeur (15 900 F) qui passe ainsi à 6 960 F.

Dans le cas où le client s'engage pour une période de 24 mois, il a droit à une réduction de 15 900 F sur le prix du routeur fibre, le routeur devenant ainsi gratuit.

Lors de l'abonnement le client doit remplir un dossier d'abonnement Vodafone pour la liaison fibre et un dossier Onati pour la liaison téléphonique fibre et doit s'acquitter des frais suivants :

- Frais de mise en service / frais d'accès internet à payer à Vodafone: 10 000 F.
- Frais d'activation à payer à Onati, et à acquitter sur la première facture Onati. Montant déterminé par Onati au 22 juin 2022 : 5 534 F.
- Frais d'installation : Les travaux d'aménagement nécessaires au raccordement des locaux de l'Abonné en Fibre Optique, sont à la charge exclusive du client. Ces frais sont remboursables jusqu'à un montant de 50 000 F sur présentation de factures acquittées et constitution du dossier que Vodafone se charge de remettre à Onati pour acceptation et remboursement.

Lors de son abonnement, il est délivré au client un routeur et une carte SIM qui permettent au client de bénéficier gratuitement d'une liaison internet 4G pendant la phase d'installation de la liaison fibre (à condition que le client soit couvert par la 4G Vodafone). Cette connexion internet est temporaire jusqu'à la mise en service de la liaison fibre. Elle offre un débit de 20/10 Mbps et un volume illimité.

Le changement effectif d'un forfait Vodasurf vers un forfait Vodafone et vice versa est toujours considéré comme une migration.